

Le [date]

«Legal_Name»

«Address_1» «Address_2»

«City», «Province» «Postal_Code»

À l'attention des membres du conseil d'administration

Par courriel : «Email_if_available»

Numéro(s) de référence : «Acct_groups»

Objet : Confirmation du Soutien au loyer temporaire

Cette lettre a pour but de vous fournir une mise à jour concernant votre demande dans le cadre du Soutien au loyer temporaire. La Société canadienne d'hypothèques et de logement (la « SCHL ») a reçu votre formulaire d'adhésion dûment complété et nous sommes heureux de vous informer que votre projet est admissible pour recevoir du Soutien au loyer temporaire. Le paiement du Soutien au loyer temporaire sera effectué selon le montant indiqué dans l'Entente de Soutien au loyer temporaire (l'« Entente »), conformément aux modalités de l'Entente. Une copie vierge de l'Entente est [ici](#).

Veuillez noter que le Soutien au loyer temporaire est un soutien unique et exceptionnel destiné aux Fournisseurs de logements permettant de fournir un logement abordable aux personnes et familles à faible revenu.

Chaque personne recevra prochainement deux (2) courriels de « DocuSign » demandant des signatures électroniques sur l'Entente et sur le Formulaire de renseignements sur le fournisseur. Nous vous demandons de bien vouloir confirmer votre décision de recevoir du Soutien au loyer temporaire en remplissant et en retournant un exemplaire de l'Entente signée par les signataires autorisés. Le paiement directement dans le compte de votre coopérative se fera sous forme de somme forfaitaire unique dans les quarante-cinq (45) jours suivants la réception par la SCHL de l'Entente dûment signée. En signant le Formulaire de renseignements sur le fournisseur, vous confirmez que les renseignements bancaires de votre coopérative sont exacts. Ce formulaire ne requiert qu'une seule signature. Veuillez noter que les copies électroniques de ces documents sont considérées comme des originaux.

Si vous voulez signer, mais que vous rencontrez des problèmes techniques ou que vous avez du mal à respecter la date limite en raison des contraintes entourant la COVID-19, entre autres raisons, veuillez contacter l'Agence des coopératives d'habitation (l'« Agence »), à l'adresse TempRentAsst@agency.coop ou au 1-866-660-3140 extension 642 pour obtenir du soutien et discuter des options.

Veillez noter qu'il existe plusieurs programmes et initiatives ayant pour objectif de soutenir les ménages à faibles revenus. Le fait d'en bénéficier peut avoir une incidence sur votre éligibilité à d'autres programmes ayant des objectifs similaires. Il est de votre responsabilité, ainsi que de celle des ménages de choisir l'option de soutien au loyer la plus avantageuse.

Si vous décidez de refuser le Soutien au loyer temporaire, nous vous demandons de bien vouloir en informer l'Agence par courriel à TempRentAsst@agency.coop.

Le paiement du Soutien au loyer temporaire est conditionnel à la réception par l'Agence d'un exemplaire original dûment signé de l'Entente ainsi que toutes autres documentations requises, le cas échéant, au plus tard le 14 mai 2021. Si l'Agence n'a pas reçu votre Entente signée et la documentation requise au plus tard le 14 mai 2021, l'Entente sera considérée comme nulle et vous serez considéré comme ayant renoncé au Soutien au loyer temporaire.

Comme le précise l'Entente, le Soutien au loyer temporaire doit être transféré aux ménages pour leur permettre d'accéder à un logement abordable. Le Fournisseur de logements est tenu d'adopter des procédures formelles, cohérentes et raisonnables pour l'administration de ce Soutien au loyer temporaire. Bien que certains paramètres soient présentés dans l'Entente, il est toujours nécessaire de prendre des décisions sur la manière d'administrer ces fonds. Pour vous aider dans cette tâche et pour votre considération, vous pouvez lire le *Guide du Soutien au loyer temporaire* [ici](#), qui comprend certaines règles recommandées qui sont utilisées avec succès dans d'autres programmes de soutien au loyer.

Si vous avez besoin d'informations supplémentaires ou de soutien, veuillez communiquer avec l'Agence des coopératives d'habitation, au 1-866-660-3140 extension 642 ou par courriel à TempRentAsst@agency.coop.

Cordialement,

Nicole Young
Gestionnaire, Gestion des ententes
Société canadienne d'hypothèques et de logement